

Le 10 février 2020

Madame, Monsieur, A la population  
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 61 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Lundi 17 Février 2020 à 20H00**  
**A la mairie**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

**Ordre du jour :**

**A / Approbation du compte rendu n° 60 du 20 Janvier 2020**

**B / Délibérations**

**1- Construction nouvelle Ecole – Lot n°1 VRD**

Dans le cadre de l'opération « Construction nouvelle Ecole », Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de délibérer sur un devis complémentaire concernant le lot N°1 VRD pour l'aménagement de passage bateaux au niveau de la mairie d'un montant de 4 156.02 € TTC

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le devis complémentaire concernant le lot N°1 VRD pour l'aménagement de passage bateaux au niveau de la mairie d'un montant de 4 156.02 € TTC**

**2- Amortissement budget Commune**

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les amortissements pour les immobilisations incorporelles, celles figurant aux comptes 202 «Frais d'études, d'élaboration, de modification des documents d'urbanisme sont obligatoires même pour les collectivités de - de 3500 habitants. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte. Pour les opérations « modification du POS » et « révision du PLU » acquises entre 2004 et 2014, figurant au compte 202, montant total de 19 700.31 € TTC, un amortissement sur une durée de 10 ans (durée maximale) est proposé.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'amortissement de l'opération révision du PLU**

### **3- Amortissement budget Assainissement.**

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services public d'eau, d'assainissement et le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations règlementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte. Pour l'opération « remplacement moteur dégrilleur », d'un montant de 1152 €, un amortissement sur une durée de 5 ans est proposé.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'amortissement du moteur du dégrilleur.**

### **4- RIFSEEP (régime indemnitaire des agents)**

Suite aux entretiens professionnels de fin d'année, Mesdames Cécile Chabot et Chrystèle Cuenca, groupe de fonction n°1, ont demandé une augmentation de leur régime indemnitaire étant donné leurs traitements indiciaires peu avantageux au vu de leurs charges de travail et responsabilités.

<b>Groupe</b>	<b>Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions*</b>
<b>Groupe 1</b>	Responsabilité d'une direction ou d'un service Fonctions de coordination ou de pilotage
<b>Groupe 2</b>	Emplois avec rôle d'encadrement.

**Montants de référence établis pour un agent exerçant à temps complet, votés le 23 Mai 2016**

<b>Groupe</b>	<b>Montant de base annuel</b>	
	<b>Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise</b>	<b>Complément Indemnitaire Annuel</b>
<b>Groupe 1</b>	2077	230
<b>Groupe 2</b>	1500	170

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les demandes d'augmentation du RIFSEEP de mesdames Cécile Chabot et Chrystèle Cuenca, groupe de fonction n°1. Et autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.**

### **c/ Questions diverses et informations**

- **Elections municipales du 15 et 22 Mars 2020:** Permanences à établir (deux plages horaires sont proposées)